

État de situation et informations concernant la prise en charge des personnes et la prévention

2020-03-12

Un réseau prêt

Nous tenons à vous assurer que le CISSS de Chaudière-Appalaches est prêt, mais surtout, qu'il est suffisamment flexible afin de pouvoir adapter son action en fonction de l'évolution de la situation. Plusieurs mesures sont en place. Les voici :

- L'objectif est de diagnostiquer rapidement les cas qui se présentent dans notre région et de prendre les mesures nécessaires pour en limiter la transmission.
- Lorsqu'un cas s'avère confirmé et qu'il nécessite une hospitalisation, ce dernier est pris en charge, selon sa situation géographique, soit par une urgence d'un de nos hôpitaux ou par un des centres désignés dans un pôle d'expertise en infectiologie. Pour notre région, les usagers concernés pourraient être transférés dans l'un de ces centres désignés, soit au Centre hospitalier universitaire de l'Université Laval (clientèle pédiatrique) ou à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (clientèle adulte).
- Le MSSS et le CISSS de Chaudière-Appalaches ont pris les mesures pour s'assurer que les établissements offrent les services en toute sécurité. Pour les travailleurs, la mise en place de mesures de protection supplémentaires dépend de vos fonctions (par exemple : l'étiquette respiratoire, les gants et la protection oculaire).

Des mesures à respecter

- Dans toutes les régions du Québec et notre région ne fait pas exception, notre Direction de santé publique accompagne les instances de l'établissement dans la mise en œuvre de protocoles d'accueil, de dépistage et d'accompagnement des personnes potentiellement infectées.
- Concernant le dépistage, il s'adresse uniquement aux voyageurs de retour de tous les pays hors du Canada ou ayant été en contact avec un cas. Le test est réalisé pour les personnes qui ont des symptômes de l'infection (fièvre OU toux OU difficulté respiratoire).
- **Tous les employés du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les médecins) en contact avec la clientèle, qui sont de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada et ce, à compter de ce 12 mars 2020 doivent **obligatoirement** s'isoler à la maison pendant 14 jours et surveiller leurs symptômes durant cette période. Cette mesure n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux employés qui sont revenus de voyage avant le 12 mars 2020. Pour les autres employés voyageurs, il est fortement recommandé de respecter un **isolement volontaire** de 14 jours.**
- Si des symptômes se développent, contactez le 811 pour être dirigé vers un endroit pour passer un test de dépistage.
- Une personne qui ne présente pas de symptômes ne pourrait pas transmettre le COVID-19.
- Il ne suffit pas de se retrouver dans la même pièce qu'une personne atteinte pour développer la maladie. Une exposition significative est nécessaire.

Un réseau qui s'adapte et qui anticipe

Des travaux sont en cours pour la mise en place de cliniques médicales désignées, dans un premier temps pour la région de Montréal et à Québec, en prévision d'une hausse du nombre de dépistages.

Le MSSS suit la situation sur une base quotidienne. Pour le moment, il n'est pas indiqué d'appliquer des mesures comme celles qui sont prises par d'autres pays, par exemple la fermeture de lieux publics ou l'annulation d'événements rassemblant plus de 5000 personnes dans un lieu fermé.

Une responsabilité collective

Chaque personne et particulièrement vous à titre d'employé du CISSS de Chaudière-Appalaches, avez un rôle à jouer afin de protéger votre santé et celle de vos proches et de diminuer les risques de propagation des virus. Ainsi, il est important de mettre en pratique des mesures d'hygiène :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant qui contient au moins 60 % d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, en couvrant toutes les surfaces de vos mains et frottez-les ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se couvrir la bouche et le nez avec le coude pendant la toux et les éternuements. Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible dans une poubelle et lavez-vous les mains adéquatement par la suite.
- Portez, selon vos fonctions, les équipements de protection individuelle (EPI).
- Selon une consigne ministérielle, tous les voyages de membres de notre personnel à l'extérieur du pays à des fins professionnelles sont annulés. Par ailleurs, le gouvernement du Québec encourage l'ensemble du personnel du réseau, qui voyage à titre personnel, à suivre les recommandations émises par Santé Canada et à éviter tout voyage en croisière ou dans les destinations à risque.

Une marche à suivre pour vous et pour les usagers

- Les personnes ayant des raisons de croire qu'elles pourraient avoir été infectées par le COVID-19 sont invitées à communiquer avec le 811.
- Une ligne, mise sur pied par le gouvernement du Québec destinée à la population sur le COVID-19, est disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h : 1 877 644-4545.

Une communication constante

Soyez assuré que, dans un souci de transparence et afin que vous ayez l'information la plus à jour possible, nous allons maintenir ce canal de communication aussi longtemps que nécessaire.

- Pour en savoir davantage sur le COVID-19, tous les protocoles cliniques, trajectoires, etc. mis en place au CISSS de Chaudière-Appalaches, consultez la page Internet réservée aux professionnels de la santé et des services sociaux du site du MSSS. Elle est fréquemment mise à jour : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/#situation-au-quebec>.

Ce lien et d'autres documents seront également déposés sous peu dans [l'intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches](#) dans une section réservée à cet effet.